



**Autorisation de filmer et photographier  
Année scolaire 2019- 2020**

Une année scolaire est remplie de moments précieux que les enseignants ont le goût de conserver et parfois aussi de partager.

La meilleure façon d'y parvenir est de photographier ou filmer les élèves en action. Ces photos ou images vidéo peuvent alors être utilisées dans la classe, sur une affiche, sur le site web de l'école, dans le journal de quartier, etc....Il arrive aussi que les journaux ou la télévision nous demandent de filmer ou photographier les élèves.

Avant de pouvoir utiliser une photo de votre enfant, nous devons avoir votre autorisation. Veuillez s.v.p. compléter le coupon-réponse et le retourner à l'école dès demain.

Merci

Lucie Charette  
Directrice

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ groupe : \_\_\_\_\_

J'autorise que des images de mon enfant soient remises à des élèves de sa classe à titre de souvenir.

Oui \_\_\_ Non \_\_\_

(ex. : photographies prises lors d'une sortie ou en classe)

J'autorise l'école à afficher ou publier une photographie ou une image vidéo de mon enfant :

	OUI	NON
À l'intérieur de l'école		
Sur le site Web de la l'école ou de la CSDM		
Dans un journal de quartier		
Dans les journaux et la télévision		

Signature du parent : \_\_\_\_\_

# Autorisation de sortie dans le quartier

## 2019-2020

Pour être signifiants et solides, les apprentissages faits en classe doivent être le plus souvent possible attachés à la réalité. Dans ce contexte, il arrive parfois que les enseignants veuillent rendre concret un apprentissage en allant faire une exploration à l'extérieur du terrain de l'école.

D'autres fois, il s'agit de fréquenter la bibliothèque du quartier ou encore d'accorder une récompense aux enfants en allant au parc pour une période de jeu.

J'autorise mon enfant \_\_\_\_\_ groupe \_\_\_\_\_ à accompagner sa classe lors d'une sortie à pied dans le quartier

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

